



**PRÉFET  
DE L'ALLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet de la préfète  
Direction des sécurités  
Bureau de la sécurité intérieure**

Moulins, le 07/01/2021

Affaire suivie par : Sandrine SROM  
Tél : 04 70 48 33 09  
Courriel : sandrine.srom@allier.gouv.fr

Circulaire n°2 / 2021

La préfète

à

Mesdames et Messieurs les maires  
des communes du département de l'Allier

Madame la sous-préfète de Vichy  
Monsieur le sous-préfet de Montluçon

**OBJET** : appels à la générosité publique – calendrier 2021

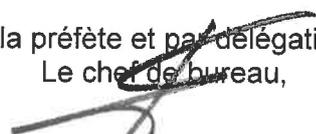
**PJ** : 1

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, copie de mon arrêté fixant le calendrier des appels à la générosité publique au titre de l'année 2021.

Je vous rappelle que la réglementation en vigueur vous laisse la faculté d'autoriser des appels à la générosité publique sur le territoire de votre commune à des dates autres que celles des journées nationales.

Vous veillerez toutefois à limiter ces autorisations à des cas exceptionnels particulièrement justifiés.

Pour la préfète et par délégation,  
Le chef de bureau,

  
Chantal POUZERATTE



**PRÉFET  
DE L'ALLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet de la préfète  
Direction des sécurités  
Bureau de la sécurité intérieure**

N° 30 /2021

**Arrêté relatif au calendrier des journées de quêtes  
sur la voie publique pour l'année 2021**

**La préfète de l'Allier,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu les articles L.2212-2 et L.2215-1 du code général des collectivités territoriales modifiés ;

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la loi n°91-772 du 7 août 1991 modifiée relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 modifié relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu la circulaire n°INT/A/99/00225/C portant application des dispositions de la loi n°91-772 du 7 août 1991 relative notamment au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique et au rôle des préfetures dans la mise en oeuvre du dispositif ;

Vu le calendrier des journées nationales de quêtes sur la voie publique de l'année 2021 ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

**A R R Ê T E**

**Article 1er** : Le calendrier des appels à la générosité publique à l'échelon national pour l'année 2021 est fixé ainsi qu'il suit :

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Lundi 4 janvier au dimanche 7 février <b>avec quête le 7 février</b>	Campagne de solidarité « L'école est un droit, les vacances aussi »	La jeunesse au plein air
Vendredi 29 janvier au dimanche 31 janvier <b>avec quête tous les jours</b>	Journée mondiale des Lépreux	Fondation Raoul Follereau
Vendredi 29 janvier au dimanche 31 janvier <b>avec quête tous les jours</b>	Journée mondiale des Lépreux	Oeuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Jeudi 11 mars <b>avec quête</b>	Journée nationale aux victimes d'actes de terrorisme	Oeuvres Nationale du Bleuet de France
Lundi 15 mars au dimanche 21 mars <b>avec quête tous les jours</b>	Semaine nationale des personnes handicapées physiques (SNPH)	APF FRANCE HANDICAP
Lundi 22 mars au dimanche 4 avril <b>avec quête tous les jours</b>	Sidaction multimédias 2021 et animations régionales	SIDACTION
Vendredi 7 mai au dimanche 9 mai <b>avec quête tous les jours</b>	Commémoration de la victoire du 8 mai 1945	Oeuvres Nationale du Bleuet de France
Lundi 17 mai au dimanche 23 mai <b>avec quête tous les jours</b>	Semaine nationale du Refuge (journées nationales contre l'homophobie et la transphobie)	Le Refuge
Samedi 15 mai au dimanche 23 mai <b>avec quête tous les jours</b>	Journées nationales de la Croix Rouge Française	La Croix Rouge Française
Lundi 24 mai au dimanche 6 juin <b>avec quête les 5 et 6 juin</b>	Aide au départ en vacances des enfants et des jeunes	Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (U.F.C.V.)
Mardi 1 <sup>er</sup> juin au dimanche 6 juin <b>avec quête tous les jours</b>	Journées nationales contre la leucémie	Association Cent pour Sang la Vie
Samedi 12 juin et dimanche 13 juin <b>avec quête tous les jours</b>	Agir pour une Terre Solidaire	CCFD – Terre Solidaire
Lundi 14 juin au lundi 28 juin <b>avec quête tous les jours</b>	Journée mondiale de lutte contre la SLA du 21 juin	Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Mardi 13 juillet au mercredi 14 juillet <b>avec quête tous les jours</b>	Fête nationale (pour le chevauchement avec la Fondation M. De Lattre : accord préalable)	Oeuvre Nationale du Bleu et de France
Mardi 13 juillet au mercredi 14 juillet <b>avec quête tous les jours</b>	Fête nationale	Fondation Maréchal de Lattre
Samedi 18 septembre au dimanche 26 septembre <b>avec quête tous les jours</b>	Campagne nationale de sensibilisation du public à la maladie d'Alzheimer (21 septembre journée mondiale Alzheimer)	France Alzheimer
Samedi 2 octobre au dimanche 3 octobre <b>avec quête tous les jours</b>	Journées nationales des associations de personnes aveugles et malvoyantes	Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CFPSAA)
Lundi 4 octobre au dimanche 10 octobre <b>avec quête les 9 et 10 octobre</b>	Semaine nationale des personnes handicapées physiques (SNPH)	Oeuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte
Lundi 11 octobre au dimanche 17 octobre <b>avec quête tous les jours</b>	Journées de solidarité des associations de l'U.N.A.P.E.I. « opérations brioches »	Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis U.N.A.P.E.I.
Jeudi 28 octobre au mardi 2 novembre <b>avec quête tous les jours</b>	Journée nationale des sépultures des « Morts pour la France »	Le Souvenir Français
Lundi 8 novembre au samedi 13 novembre <b>avec quête tous les jours</b>	Campagne de l'Oeuvre Nationale du Bleu et de France (Commémoration de l'Armistice de 1918)	Oeuvre Nationale du Bleu et de France

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Samedi 20 et dimanche 21 novembre <b>avec quête tous les jours</b>	Journées nationales du Secours Catholique	Le Secours Catholique
Lundi 15 novembre au dimanche 28 novembre <b>avec quête les 21 et 28 novembre</b>	Campagne nationale contre les maladies respiratoires (campagne nationale du timbre)	FONDATION DU SOUFFLE Comité National contre les Maladies Respiratoires (CNMR)
Samedi 27 novembre au samedi 4 décembre <b>avec quête tous les jours</b>	Journée mondiale de lutte contre le SIDA (1 <sup>er</sup> décembre et animations régionales)	SIDACTION
Mercredi 1 <sup>er</sup> décembre <b>avec quête</b>	Journée mondiale de lutte contre le SIDA (1 <sup>er</sup> décembre)	AIDES
Vendredi 3 décembre au dimanche 12 décembre <b>avec quête tous les jours</b>	Téléthon 2021	AFM – TELETHON (Association française contre les myopathies)
Samedi 18 et dimanche 19 décembre <b>avec quête tous les jours</b>	Agir pour une Terre Solidaire	CCFD – Terre Solidaire
Dimanche 12 décembre au dimanche 26 décembre <b>avec quête tous les jours</b>	Collecte nationale des marmites de l'Armée du Salut	Armée du Salut

**Article 2 :** Seuls les œuvres et organismes désignés par les départements ministériels qui exercent sur eux un pouvoir de tutelle, peuvent être autorisés à participer aux opérations de collectes, dans le cadre des journées nationales qui leur sont dévolues.

**Article 3 :** Les quêtes ne peuvent avoir lieu qu'aux dates prévues à l'article 1er ci-dessus. Sont toutefois autorisées les quêtes effectuées la veille du jour fixé à cet effet par le calendrier déterminé à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus, lorsque ce jour est un dimanche.

**Article 4 :** Les personnes habilitées à quêter doivent porter, d'une façon ostensible, une carte indiquant l'œuvre au profit de laquelle elles collectent des fonds et la date de la quête. Cette carte n'est valable que pour la durée de la quête autorisée. Elle doit être visée par la préfète.

**Article 6 :** Les organismes habilités à solliciter le public doivent souscrire les assurances nécessaires à la couverture pour toute la durée de la quête de l'ensemble des personnes chargées de procéder, sous leur égide, aux collectes sur la voie publique.

**Article 7 :** Le sous-préfet, directeur de cabinet, la sous-préfète de l'arrondissement de Vichy et le sous-préfet de l'arrondissement de Montluçon, le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Allier, le commissaire divisionnaire, directeur départemental de la sécurité publique et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Moulins, le **07 JAN. 2021**

Pour la préfète et par délégation,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet,

Yves BOSSUYT

